

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N°2024-111
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET

Services Techniques
Cession véhicule FIAT Movano immatriculé 1965 HQ 15

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Considérant que le véhicule FIAT Movano n'a plus de contrôle technique et n'est plus utilisé par les services techniques ;

Vu la proposition d'achat du garage Viala Prat – 9, ZA du Crozatier – 15100 Saint-Georges du véhicule OPEL MOVANO immatriculé 1965HQ15 inscrit à l'inventaire de Saint-Flour Communauté sous le numéro 89 ;

DÉCIDE

Article 1 : de céder le véhicule OPEL MOVANO immatriculé 1965 HQ 15 inscrit à l'inventaire de Saint-Flour Communauté sous le numéro 89 au garage Viala Prat – 9, ZA du Crozatier – 15100 Saint-Georges pour un montant de 400 € ;

Article 2 : D'autoriser la Présidente à signer les pièces correspondantes ;

Article 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Saint-Flour, le

La Présidente

Céline CHARRIAUD



Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 16 MARS 2024

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le **18 MARS 2024**